



Question orale de Mme CZEKALSKI : Les aménagements en matière de sécurité dans et autour des gares à Uccle.

Question orale de M. COOLS : Les abords de la gare de Calevoet et le projet d'un nouveau tunnel.

Mme Czekalski rappelle qu'Uccle bénéficie d'une infrastructure ferroviaire exceptionnelle avec 5 gares (Calevoet, Stalle, Moensberg, Saint-Job et Vivier d'Oie). Depuis plusieurs années, les gares uccloises jouent un rôle essentiel dans la mobilité et facilitent les déplacements régionaux et interrégionaux. Elles font l'objet de préoccupations de la part des usagers et riverains en matière d'accessibilité, de sécurité, de propreté.

Par souci de fidélité à la volonté d'améliorer continuellement la qualité de vie à Uccle ainsi que de conformité aux priorités de la Déclaration de politique communale 2024-2030, Mme Czekalski souhaite faire le point sur les aménagements en matière de sécurité autour des gares.

La gare de Calevoet a fait l'objet récemment d'initiatives positives telles que l'inauguration du parc à chiens par la SNCB en juin dernier. Néanmoins, des riverains et usagers ont interpellé Mme Czekalski à propos de problèmes relatifs à l'éclairage public aux abords de la gare et du parking, à la prolifération de tags et au sentiment de sécurité en soirée. Ces retours citoyens sont précieux car ils permettent d'identifier les axes d'amélioration afin de faire des gares uccloises des espaces non seulement fonctionnels mais aussi sécurisants et accueillants.

Le Collège peut-il faire le point sur les concertations avec les partenaires (SNCB, Infrabel, police locale, Région) relatives aux aménagements de sécurité autour des 5 gares uccloises ?

Quel est l'inventaire des dispositifs de sécurité actuellement en place dans et autour des gares : éclairage, caméras ANPR (automatic number plate recognition), patrouilles, autres ?

M. Cools estime que les abords de la gare de Calevoet sont plus que déplorables. Après la très belle construction du nouveau pont Carsoel, les abords de cette gare mériteraient eux aussi une véritable réhabilitation. L'état de la gare est pitoyable. Un projet de nouveau tunnel piéton est projeté depuis plusieurs années. M. Cools aurait personnellement préféré une passerelle aérienne avec des ascenseurs et des rampes PMR sinusoïdales. De magnifiques réalisations de ce type existent en Belgique et à l'étranger. Mais c'est le choix d'un nouveau tunnel qui a été retenu, en l'occurrence un tunnel qui a été conçu intelligemment avec de très larges ouvertures de chaque côté et qui devrait être lumineux et accessible aux PMR. Le Collège peut-il indiquer quand les travaux pour ce tunnel auront enfin lieu ?

M. Cools regrette vivement que le Collège ait abandonné le projet, approuvé par le Conseil en 2018, relatif à une rénovation par la commune de la gare de Calevoet à l'aide de subsides régionaux. Depuis lors, la gare aurait été vendue par la SNCB mais, comme sœur Anne qui ne voyait rien venir, on attend toujours sans voir venir cette gare rénovée. C'est un vrai chancré. Le Collège a-t-il des nouvelles concernant cette rénovation ? Des amendes pour immeuble non occupé sont-elles infligées ?

Quelque chose est-il enfin programmé pour les abords qui ne ressemblent vraiment à rien ?

M. l'Echevin Wyngaard répond qu'il partage globalement l'avis de Mme Czekalski. Il précise toutefois que des travaux conséquents ont été effectués du côté de la rue Egide Van Ophem afin d'améliorer la qualité de l'espace urbain : les trottoirs ont été refaits à proximité de l'école, du restaurant et du centre « Het Huys » et une piste cyclable a été créée. De plus, la chaussée de Saint-

Job a été repavée et est désormais rouverte à la circulation. Mais il va de soi que des efforts doivent encore être accomplis.

Le Collège n'a pas hésité quand il a fallu faire un choix entre la passerelle et le tunnel car la passerelle aurait défiguré le paysage.

M. l'Echevin Wyngaard n'a malheureusement pas encore de date à annoncer pour la concrétisation du projet, et ce d'autant plus que la demande de permis n'a pas encore été introduite. La présence de très nombreux acteurs autour de la table (Infrabel, SNCB, STIB, Bruxelles-Mobilité) rend la tâche particulièrement complexe. La collaboration avec le bureau d'études n'a d'ailleurs pas toujours été aisée.

Pour ce qui concerne le projet de RER Vélo le long des voies ferrées, il n'y a pas encore de scénario arrêté à l'heure actuelle, et les incertitudes quant à son itinéraire permettent difficilement de prévoir une esquisse dans le cadre d'une demande de permis alors que ce paramètre change fondamentalement la donne en termes de structures et d'emprise sur la voirie.

Manifestement, il n'y a pas encore d'accord finalisé pour la vente de la gare par la SNCB. Il ne semble pas qu'une demande de permis d'urbanisme ait été introduite pour ce bâtiment.

M. le Bourgmestre répond que les caméras situées aux abords des gares uccloises ont été intégrées dès l'origine dans le réseau ucclois des caméras urbaines. Il serait très opportun d'intégrer le pont Carsoel dans ce dispositif.

Le dispositif de caméras ANPR vise prioritairement la lutte contre la criminalité itinérante, l'amélioration de la gestion du trafic, le soutien aux enquêtes judiciaires mais il ne constitue pas un outil spécifiquement dédié à la sécurisation des infrastructures ferroviaires.

M. le Bourgmestre souligne toutefois que les quais, les bâtiments et les installations techniques des gares relèvent exclusivement des compétences de la SNCB et d'Infrabel.

La prévention est assurée par des passages réguliers : trois fois par semaine au minimum pour la gare de Calevoet, en soirée après la fermeture des parcs ; une fois par semaine au minimum pour les gares de Saint-Job, du Vivier d'Oie et du Moensberg, et deux fois par semaine au minimum pour la gare de Stalle.

Selon les données policières, les faits à caractère incivique ou délictueux commis dans ou aux abords des gares uccloises sont peu nombreux : il ne s'agit pas d'une problématique structurelle semblable à celle qui a affecté la place Emile Danco.

La commune contacte régulièrement la SNCB et Infrabel pour leur rappeler leurs obligations en matière de propriété des gares. Ces instances font preuve de réactivité quand elles sont sollicitées mais elles sont moins enclines à agir de leur propre initiative. Une réunion est prévue en tout début d'année pour tenter de résorber les failles observées à cet égard.

L'éclairage public est conforme du côté du restaurant « Schievelabo » mais s'avère déficient du côté de la gare et du parking de voitures. Le Collège a demandé très récemment à Infrabel d'améliorer la situation sur ce point.

Les deux luminaires défectueux de la chaussée d'Alsemberg ont été remis à la Région en vue de leur remplacement.

L'éclairage dans les passages souterrains, quoique globalement satisfaisant, est perfectible. La présence d'un néon défectueux a été signalée à Sibelga.

Mme Czekalski comprend que la gestion de ce dossier soit assez complexe en raison de la répartition des compétences.

Elle constate cependant que les différents services communaux suivent la situation de près.

M. Cools espère que le projet relatif au tunnel pourra être concrétisé rapidement.

Ce dossier illustre les problèmes générés par l'absence persistante de gouvernement bruxellois. Il est en effet difficile de prévoir des aménagements du RER Vélo – dont M. Cools a toujours été un chaud partisan – si l'on ignore par où il va passer. L'absence de décision conduit au pourrissement actuel.

M. Cools note avec intérêt la réponse de M. le Bourgmestre quant à l'éventualité d'une intégration du pont Carsoel dans le dispositif de caméras de sécurité.

Il faudrait aussi demander à la SNCB de mettre un coup de peinture sur les tags. Autrefois, lorsqu'il y avait encore un chef de gare, la commune lui fournissait des pots de peinture afin qu'il repeigne lui-même les murs tagués. Ceci montre bien que l'investissement de la SNCB dans l'entretien de ses bâtiments n'a pas toujours été à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer.